



Synergie Park, 2 rue Louis Neel
59260 LEZENNES
BP 40044 - 59891 LILLE Cedex 9
Tél. 03 59 300 300
Fax. 03 59 300 399

www.ctn-france.fr
contact@ctn-france.fr

**SOCIETE DE PROTECTION
ET DE
REINSERTION DU NORD**

Siège social : 169 rue de l'Abbé Bonpain
59700 MARCQ EN BAROEUL

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2019

Ce rapport sur les comptes annuels comprend 29 pages



Société par actions simplifiée au capital de 40 000 €
Inscrite sur la liste des Commissaires aux Comptes de la région de Douai
R.C.S. Lille Métropole 417 493 079 - Code APE 6920 Z
N° TVA FR 20 417 493 079 - N° SIRET : 417 493 079 00061



**SOCIETE DE PROTECTION
ET DE**

REINSERTION DU NORD

Siège social : 169 rue de l'Abbé Bonpain
59700 MARCQ EN BAROEUL

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux membres de l'Association Société de Protection et de Réinsertion du Nord

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Société de Protection et de Réinsertion du Nord relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 3 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.



Ce rapport sur les comptes annuels comprend 29 pages

Société par actions simplifiée au capital de 40 000 €

Inscrite sur la liste des Commissaires aux Comptes de la région de Douai

R.C.S. Lille Métropole 417 493 079 - Code APE 6920 Z

N° TVA FR 20 417 493 079 - N° SIRET : 417 493 079 00061

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration arrêté le 3 septembre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

n

Ce rapport sur les comptes annuels comprend 29 pages



Membre de CTN Groupe

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Lezennes, le 08 septembre 2020

Le Commissaire aux Comptes

CTN-AUDIT

Hugues RIFFLART

Ce rapport sur les comptes annuels comprend 29 pages



Membre de CTN Groupe

**Annexe au rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019**

SOCIETE DE PROTECTION ET DE REINSERTION DU NORD

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

h

S.P.R.e.N.e

169, rue de l'Abbé Bonpain
59700 - MARCQ EN BAROEUL
Tél : 03.20.55.48.80
Fax : 03.20.55.44.21

BILAN COMPTABLE

EXERCICE 2019



A C T I F	Arrêté au 31/12/2019 Durée 12 mois			31/12/2018 12 mois
	BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
Actif Immobilisé				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	65 066,64	-50 699,03	14 367,61	25 432,06
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations Corporelles				
Terrains	202 884,87		202 884,87	202 884,87
Constructions	19 016 407,51	-9 474 175,30	9 542 232,21	9 438 274,89
Installations techniques, matériel et outillage	849 631,04	-717 326,74	132 304,30	156 428,40
Autres immobilisations corporelles	2 592 100,16	-2 056 140,56	535 959,60	587 327,57
Immobilisations corporelles en cours				377 008,62
Immobilisations Financières				
Participations et créances rattachées à des participations	500,00		500,00	500,00
Autres titres immobilisés	371 579,50		371 579,50	371 579,50
Prêts				
Autres immobilisations financières	101 586,90		101 586,90	94 987,29
TOTAL I	23 199 756,62	-12 298 341,63	10 901 414,99	11 254 423,20
Comptes de liaison				
Comptes de liaison (1)				
TOTAL II				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements				
En-cours de productions (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2)				
Créances redevables et comptes rattachés (3)	994 727,08	-13 346,52	981 380,56	2 410 740,70
Autres créances	360 198,50		360 198,50	717 827,96
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement	979 895,19		979 895,19	38 780,95
Disponibilités				
Disponibilités	2 680 300,82		2 680 300,82	442 007,43
TOTAL III	5 015 121,59	-13 346,52	5 001 775,07	3 609 357,04
Comptes de Régularisation				
Charges constatées d'avance				
Charges constatées d'avance	45 411,16		45 411,16	29 982,96
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Charges à répartir sur plusieurs exercices	11 340,00		11 340,00	11 461,08
Primes de remboursement des obligations				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion (actif)				
Ecart de conversion (actif)				
TOTAL IV	56 751,16		56 751,16	41 444,04
TOTAL GENERAL	28 271 629,37	-12 311 688,15	15 959 941,22	14 905 224,28

(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement ou service entre cet établissement les autres établissements et services concernés.

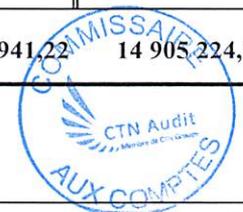
(2) Dont à moins d'un an : Dont à plus d'un an :

(3) Dont créances mentionnées à l'article R. 314-96 du CASF



P A S S I F	Arrêté au 31/12/2019	31/12/2018
	Durée 12 mois	12 mois
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds associatifs sans droit de reprise	2 533 091,79	2 533 091,79
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Réserves		
Excédents affectés à l'investissement	1 003 386,62	828 373,08
Réserves de compensation	418 655,56	399 560,43
Excédents affectés à la couverture besoin fonds roulement	3 163 988,38	3 373 350,24
Autres réserves	503 699,00	503 699,00
Report à nouveau		
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	-800 044,51	-797 760,37
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	4 696,95	-7 795,41
Résultat sous contrôle tiers financeurs	258 164,91	263 353,51
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-1 768 464,28	-1 806 600,10
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	651 374,25	22 902,25
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	1 426 245,84	1 537 745,52
Provisions réglementées		
Couverture du besoin en fonds de roulement	99 734,70	99 734,70
Amortissements dérogatoires et prov renouvellement immobilisations	379 334,46	428 759,39
Réserves des plus-values nettes d'actif	1 308 328,12	246 431,94
Immobilisations grevées de droits		
TOTAL I	9 182 191,79	7 624 845,97
Comptes de liaison		
Comptes de liaison		
TOTAL II		
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour risques	162 898,44	412 576,03
Provisions pour charges		
Provisions pour charges	543 878,98	415 402,49
Fonds dédiés		
Fonds dédiés	20 308,00	20 308,00
TOTAL III	727 085,42	848 286,52
Dettes (3)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (4)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	54,44	14 838,16
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Emprunts et dettes financières divers (3)	2 154 228,93	2 320 536,63
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		1 220,68
Redevables créditeurs		
Redevables créditeurs		118 856,33
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)		
Dettes fournisseurs et acomptes rattachés (4)	445 895,54	407 990,71
Dettes sociales et fiscales		
Dettes sociales et fiscales	3 146 959,19	3 080 041,60
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	159 814,10	400 307,13
Autres dettes (5)		
Autres dettes (5)	143 711,81	83 300,55
TOTAL IV	6 050 664,01	6 427 091,79
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
Produits constatés d'avance		5 000,00
Coût de conversion (passif)		
TOTAL GENERAL	15 959 941,22	14 905 224,28

(1) Dont compte 1201 : et compte 1291 : résultats sous contrôle de tiers financeurs
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques :
(3) En particulier : cautions versés par les résidents à leur entrée dans l'établissement
(4) Dont à plus d'un an : Dont à moins d'un an :
(5) Dont fonds des majeurs protégés :



Compte de résultat

	Arrêté au : Arrêté au 31/12/2019		Arrêté au 31/12/2018		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Produit d'exploitation						
Recettes diverses	11 233,08	0,06	14 171,30	0,08	-2 938,22	-20,73
Produits de Séjours et assimilés	17 554 380,10	100,00	17 425 517,44	100,00	128 862,66	0,74
Production vendue (services)	2 269 924,73	12,93	2 220 936,94	12,75	48 987,79	2,21
Produits d'Exploitation	19 835 537,91	112,99	19 660 625,68	112,83	174 912,23	0,89
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises/prov. & amort. transf. de charge	218 384,13	1,24	253 937,50	1,46	-35 553,37	-14,00
Autres produits	90 154,65	0,51	253 675,10	1,46	-163 520,45	-64,46
PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I	20 144 076,69	114,75	20 168 238,28	115,74	-24 161,59	-0,12
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achat de matières premières et autres						
Autres achats et charges externes	3 911 479,20	22,28	3 688 828,88	21,17	222 650,32	6,04
Impôts, taxes et versements assimilés	1 256 809,33	7,16	972 717,94	5,58	284 091,39	29,21
Salaires et traitements	9 920 427,31	56,51	9 986 600,58	57,31	-66 173,27	-0,66
Charges sociales	3 516 738,86	20,03	4 117 264,31	23,63	-600 525,45	-14,59
Dotation	1 096 074,99	6,24	1 391 611,68	7,99	-295 536,69	-21,24
Autres charges	88 212,80	0,50	89 361,78	0,51	-1 148,98	-1,29
CHARGES D'EXPLOITATION TOTAL II	19 789 742,49	112,73	20 246 385,17	116,19	-456 642,68	-2,26
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	354 334,20	2,02	-78 146,89	-0,45	432 481,09	-553,42
Opération en commun						
Bénéfice attribué, perte transférée Total III						
Perte supportée, bénéfice transféré Total IV						
OPÉRATION EN COMMUN						
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Autres valeurs mob., créances d'actif im.						
Autres intérêts et produits assimilés	13 031,75	0,07	17 617,73	0,10	-4 585,98	-26,03
Reprises/provisions et transfert de char	190 000,00	1,08			190 000,00	
Différences positives de change						
Produits net/cession des V.M.P						
PRODUITS FINANCIERS TOTAL V	203 031,75	1,16	17 617,73	0,10	185 414,02	1 052,43
Charges financières						
Charges financières	124 004,72	0,71	65 978,37	0,38	58 026,35	87,95
Autres charges financières			190 000,00	1,09	-190 000,00	-100,00
CHARGES FINANCIÈRES TOTAL VI	124 004,72	0,71	255 978,37	1,47	-131 973,65	-51,56
RESULTATS FINANCIERS	79 027,03	0,45	-238 360,64	-1,37	317 387,67	-133,15
RESULTATS COURANTS AVANT IMPÔTS	433 361,23	2,47	-316 507,53	-1,82	749 868,76	-236,92
Produits exceptionnels						
Sur opération de gestion	98 074,27	0,56	102 200,26	0,59	-4 125,99	-4,04
Sur opération en capital	1 194 519,34	6,80	121 187,86	0,70	1 073 331,48	885,68
Reprises/provisions et transfert de char	57 187,91	0,33	205 408,26	1,18	-148 220,35	-72,16
PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL VII	1 349 781,52	7,69	428 796,38	2,46	920 985,14	214,78
Charges exceptionnelles						
Sur opération de gestion	36 185,19	0,21	38 399,42	0,22	-2 214,23	-5,77
Sur opération en capital	24 236,15	0,14	25 323,29	0,15	-1 087,14	-4,29
Dotation aux amortissements et aux prov.	1 069 659,16	6,09	23 720,89	0,14	1 045 938,27	4 409,36
CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VIII	1 130 080,50	6,44	87 443,60	0,50	1 042 636,90	1 192,35
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	219 701,02	1,25	341 352,78	1,96	-121 651,76	-35,64
Participation des salariés						
PARTICIPATION DES SALARIÉS TOTAL IX						
Impôts sur les bénéficiaires	1 688,00	0,01	1 943,00	0,01	-255,00	-13,12
TOTAL X	1 688,00	0,01	1 943,00	0,01	-255,00	-13,12
PRODUITS	21 696 889,96	123,60	20 614 652,39	118,30	1 082 237,57	5,25
CHARGES	21 045 515,71	119,89	20 591 750,14	118,17	453 765,57	2,20
SOLDE INTERMÉDIAIRE	651 374,25	3,71	22 902,25	0,13	628 472,00	2 744,15
Total XI						
Eng. à réaliser sur ressources affectés						
Rep. ress non utilisées Exe antérieurs						
TOTAL XI						
EXCEDENT OU DÉFICIT	651 374,25	3,71	22 902,25	0,13	628 472,00	2 744,15



ANNEXE
DES COMPTES ANNUELS
ARRÊTES AU 31.12.2019



1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE.

Au cours de l'exercice, certains faits marquants sont à noter, à savoir :

- Achèvement des travaux au niveau du pavillon C2 à Wasquehal
- Emménagement d'une partie du service E.M.A dans les locaux de la préfecture à Lille.
- Vente des trois maisons et du Hangar rue des Lilas à Marcq en Baroeul.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES.

Les conventions générales comptables issues du règlement n°99-01 et ANC 2014-03, modifié par les règlements N°2015-06 du 23 novembre 2015 et N° 2016-07 du 04 novembre 2016, ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- une continuité de l'exploitation
- l'indépendance des exercices
- la permanence des méthodes

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Nous avons utilisé le cadre du bilan et du compte de résultat issus du décret de 22/10/2003 et de la nomenclature M22 qui intègrent les modifications introduites par l'arrêté du 10 décembre 2007 et les dispositions de l'avis du CNC du 4 mai 2007.

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées sont comptabilisées à leur coût d'acquisition selon les mêmes règles que celles régissant la comptabilisation des immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition majoré, le cas échéant, des frais annexes. Une réévaluation a été pratiquée en 1982 sur les immobilisations corporelles du Siège Social et du Foyer CAP NORD, service intégré à l'établissement Lille Métropole en 2012.



L'application de la nouvelle norme sur les actifs, applicable depuis l'exercice 2007, nous a amené à décomposer les biens immeubles de la façon suivante :

- individualisation du terrain quand celui-ci ne figurait pas dans le fichier et cela selon une base forfaitaire de 10% de la valeur du bien concerné.
- Après déduction du terrain de la valeur nette comptable au 31.12.2007 le partage en composant et fait comme suit :
 - Coque pour 80% de la VNC sur une durée de 50 ans
 - Toiture pour 10% de la VNC sur une durée de 30 ans
 - Installation générale et technique pour 5% sur une durée de 20 ans
 - Agencement général pour 5% sur une durée de 10 ans

Cette règle est désormais applicable sur toutes les acquisitions effectuées depuis le 1 janvier 2007.

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition augmenté des frais et accessoires attachés au moment de la souscription.

Amortissements dérogatoire (compte 145)

Ils sont comptabilisés lorsque le financement alloué par l'autorité de tarification afin de compenser les charges issues de l'amortissement d'un bien est alloué pour une période plus courte que celle de la durée normale d'amortissement, entendue comme la durée prévisionnelle d'utilisation de ce bien. Le montant de l'amortissement dérogatoire est enregistré au crédit du compte 145 « Amortissements dérogatoires » par le débit du compte 68725 « Dotation aux Amortissements dérogatoires ». La reprise de ces amortissements s'effectue sur le compte 78425 « Reprise sur amortissements dérogatoires, à hauteur des dotations aux amortissements « classiques » comptabilisées.

Amortissements comptables excédentaires différés (compte 1161)

Les règles d'amortissements sont harmonisées avec celles du plan comptable général. Il est désormais admis, que dans le cas où le passage des anciennes règles vers les nouvelles (amortissements par composants, réduction des durées) entraîne des surcoûts d'exploitation. Il y a lieu de comptabiliser cette charge au débit du compte 681 « Dotations aux amortissements des immobilisations et aux provisions : charges d'exploitation » par le crédit du compte 28 « Amortissements des immobilisations ». Ce différentiel doit être comptabilisé au débit du compte 1161 « Amortissements comptables excédentaires différés » lors de l'affectation des résultats en N+1.

Les dépenses pour congés payés et autres droits acquis par le salarié.

Les dépenses pour congés payés sont provisionnées en charges d'exploitation, sachant que le résultat comptable à affecter et à prendre en compte pour le calcul des comptes administratifs doit être corrigé d'un même montant.



Les dépenses refusées par l'autorité de tarification en application de l'article R. 314-52 du Code de l'action sociale et de la famille (compte 1141).

Tant que le juge de la tarification saisi n'a pas statué, ces dépenses refusées par l'autorité de tarification en application de l'article R.314-52 du CASF restent imputées à ce compte. Si le juge de la tarification valide la position de l'autorité de tarification ou s'il n'a pas été saisi, ce compte doit être soldé au profit du compte 119 de la gestion non contrôlée. Par contre, si le juge de la tarification désavoue la position de l'autorité de la tarification, ce compte doit être soldé au profit d'un compte 115 « Résultat sous contrôle de tiers financeurs ».

Résultats sous contrôle de tiers financeurs.

Depuis l'exercice 2000, nous avons adopté une présentation de nos bilans conforme au nouveau plan comptable, nous avons donc utilisé le compte 115 « résultats sous contrôle de tiers financeur ».

Ce compte est présenté en deux lignes :

- résultat excédentaire sous contrôle de tiers financeur
- résultat déficitaire sous contrôle de tiers financeur

Pour l'exercice 2019, ces comptes représentent, en général, les résultats de 2018 et 2017 après affectation des résultats 2016 et 2015. Les retraitements concernent les rapports des comptes administratifs reçus jusqu'au 15 mars 2020. Ce retraitement ne présente pas d'incidence sur le résultat et la situation nette de l'association.

Les Fonds Dédiés.

L'association peut recevoir des fonds (subventions ou dons) en vue de la réalisation exclusive de certaines actions. Le choix de l'utilisation des fonds ainsi obtenus ne revient alors pas à l'association mais dépend de la volonté du financeur ou du donateur.

Pour plus de détail, se reporter au compte d'emploi des ressources.

Participation.

L'association est membre, depuis le 3 août 2016, du groupement de coopération social et médico-social TRAJET ayant pour objet de construire un réseau départemental de gestion des parcours de mineurs ou jeunes non accompagnés (MNA).

A fin 2019, la SPRENE détient 1 part sur 5, pour un montant de 500 €. Les fonds propres s'élèvent à – 473 K€, dont un excédent de 214 K€. Le montant des ressources s'élève à 14 345 K€.



Provisions pour heures supplémentaires.

Comme les exercices précédents nous avons constitué une provision qui correspond au dépassement horaire dans le cadre de la modulation du temps de travail.

L'évaluation des heures supplémentaires est inscrite en dettes.

Réserves Réglementées des Plus-values nettes d'actifs.

L'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements sociaux et médico-sociaux impose l'inscription des plus-values de cession d'actifs au budget administratif. Le droit comptable n'accepte pas la neutralisation de cette plus-value par une dotation aux provisions pour réserves des plus-values nettes d'actifs immobilisés.

Montant provisionné sur l'exercice :	1 061 896 €
Montant repris sur l'exercice :	0 €
Somme cumulée des réserves :	1 308 328 €

Les provisions pour risques et charges

Une provision est constituée à la clôture de l'exercice dès lors qu'il existe pour l'association une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'évènements passés dont il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources sans contrepartie équivalente. L'évaluation est faite selon les estimations de la direction.

Suite aux décisions prises par les membres du groupement, la quote-part de prise en charge du passif par la SPRENE et inscrit dans les charges financières au 31/12/2019 s'est élevée à 64K€.

La provision de 190K€ a donc été intégralement reprise au 31/12/2019.

En 2019, il y a eu une nouvelle demande relative à un litige prud'homale. Ainsi, au 31 décembre 2019, la provision pour risque est constituée à hauteur de 162 898 €.

L'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires

Le montant des indemnités de fin de carrière, évaluées au 31 décembre 2019, s'élève à 2 657 241 € dont 543 879 € inscrit au bilan (provisions pour risques et charges) soit un engagement net de 2 113 362 €.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- départ à 65 ans ;
- taux de revalorisation des salaires 4% ;
- taux d'actualisation : 2% ;
- taux moyen de charges sociales : 55%.



Les charges et produits comptabilisés d'avance

Le principe d'indépendance des exercices oblige à répartir les charges et les produits entre les exercices comptables successifs. Les comptes tiennent compte de cette règle.

Créances redevables et comptes rattachés.

Les créances qui figurent au bilan sont minorés des avances sur créances versées par le conseil général en février de chaque année. Ces avances sont déduites au fur et à mesure des factures émises à partir du mois d'octobre au mois de février de l'année suivante.

Le cas échéant, une provision pour « créance douteuse » est enregistrée lorsque la créance date de plus d'un an avec un risque de ne pas la récupérer.

Charges à répartir.

L'association comptabilise les frais d'émission des emprunts en charges à répartir sur plusieurs exercices.

L'amortissement est pratiqué sur la durée des emprunts.

Au 31 décembre 2019, le montant net des charges restant à répartir est de 11 340 €.

Les valeurs mobilières de placement.

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites en comptabilité au coût d'acquisition.

La comptabilisation des entrées et sorties est faite selon la règle du premier entré - premier sorti.

Rémunérations allouées aux trois plus hauts cadres dirigeants.

Les rémunérations versées sont conformes aux dispositions de la convention collective du 15 mars 1966. Le cumul des trois plus hautes rémunérations versées à des dirigeants s'élève à 186 749 € dont 4 684 € en avantages en nature.

Honoraires.

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes payés et figurant au compte de résultat de l'exercice, au titre du contrôle légal des comptes s'élève à 31 982 €.

Garanties d'emprunt.

- Nantissement d'un compte d'instruments financiers au Crédit du Nord BMTN CORRIDOR pour 50 000 €. Dernière échéance le 1^{er} juillet 2022.



- Nantissement d'un compte bancaire au CIC pour une valeur de 16 500 € en garantie d'un emprunt contracté le 5 novembre 2010 pour 48 000 €. Dernière échéance le 15 février 2026.
- Nantissement d'un compte bancaire au CIC pour une valeur de 93 500 € en garantie d'un emprunt contracté le 5 novembre 2010 pour 274 000 €. Dernière échéance le 15 janvier 2026.
- Constitution en gage d'un compte d'instruments financiers au Crédit du Nord BMTN Corridor EUR3M pour 140 000 € en garantie d'un emprunt de 350 000 € contracté le 12 décembre 2011. Dernière échéance le 14 décembre 2026.
- Garantie solidaire du Département du Nord d'un emprunt de 536 000 € contracté le 21 mai 2012. Dernière échéance le 21 mai 2032.
- Garantie CEGC au taux de 0,3% d'un emprunt de 227 000 € contracté le 16 novembre 2015. Dernière échéance le 23 novembre 2040.
- Caution collective publique du Département du Pas de Calais d'un emprunt de 650 000 € contracté le 26 novembre 2015. Dernière échéance le 19 janvier 2041.
- Garantie CEGC au taux de 0,3% d'un emprunt de 600 000 € contracté le 16 novembre 2015 et dont le déblocage des fonds est daté du 12 mai 2017. Dernière échéance le 12 mai 2042.

3. EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE

La crise sanitaire au premier trimestre 2020 liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi d'urgence n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un évènement majeur.

Notre association a estimé, à la date d'arrêté de ses comptes, que cette situation relève d'un évènement post clôture, sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019 au titre de cet évènement.

A la date d'arrêté des comptes, nous ne sommes pas en mesure de chiffrer précisément l'impact de la crise sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de notre association au titre de notre exercice clos le 31 décembre 2020.

De nombreuses mesures fortes d'accompagnement sanitaire et économique, ont été mises en place par l'état pour faire face à cette épidémie et ses impacts économiques. Ainsi, notre association a bénéficié des mesures d'activité partielle pour certains salariés.

Néanmoins, notre association n'a pas souhaité bénéficier des mesures de report des échéances fiscales et sociales ainsi que du report des échéances de prêts.

Compte tenu de ce qui précède, dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au COVID 19, nous estimons que la poursuite de l'exploitation de notre association n'est pas remise en cause.



TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Situations et Mouvements	A	B		C		D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la clôture de l'exercice
		par acquisition	par transfert de compte à compte	par cession ou réforme	par transfert de compte à compte	
Immobilisations incorporelles	65 067 €					65 067 €
Immobilisations corporelles	21 966 686 €	572 014 €	377 279 €	254 955 €		22 661 024 €
Terrains	202 885 €					202 885 €
Constructions	18 422 995 €	416 882 €	377 279 €	200 748 €		19 016 408 €
Installations techniques, matériel et outillage	838 809 €	14 478 €		3 656 €		849 631 €
Autres Immobilisation corporelles	2 501 997 €	140 654 €		50 551 €		2 592 100 €
Immobilisations en cours	377 009 €	270 €			377 279 €	0 €
<i>Total immobilisations (20-21-23)</i>	<i>22 408 762 €</i>	<i>572 284 €</i>	<i>377 279 €</i>	<i>254 955 €</i>	<i>377 279 €</i>	<i>22 726 091 €</i>
Immobilisations Financières	467 067 €	8 185 €		1 585 €		473 667 €
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	22 875 829 €	580 469 €	377 279 €	256 540 €	377 279 €	23 199 758 €



TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Situations et Mouvements	A	B		C	D		E
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations		Régularisation amortissements différés et dérogatoires	Diminutions		Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
		Dotations aux amortissements	Transferts		Reprise de l'exercice	Transferts	
Immobilisations incorporelles	39 635 €	11 064 €					50 699 €
Immobilisations corporelles	11 428 350 €	881 536 €	0 €	22 879 €	238 542 €	0 €	12 094 222 €
Constructions	8 831 299 €	651 158 €		22 879 €	184 581 €		9 320 754 €
Installations techniques, matériel et outillages	682 382 €	38 356 €			3 410 €		717 328 €
Autres immobilisations corporelles	1 914 670 €	192 022 €			50 551 €		2 056 141 €
Immobilisations Financières	0 €						0 €
TOTAL	11 467 984 €	892 600 €	0 €	22 879 €	238 542 €	0 €	12 144 920 €



TABLEAU DES PROVISIONS

Situations et Mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	774 926	1 069 659	57 188	1 787 397
Provisions pour risques	412 576	52 402	302 080	162 898
Provisions pour charges	415 402	128 477		543 879
Provisions pour dépréciations	166 768			166 768
TOTAL	1 769 672	1 250 538	359 268	2 660 942



TABLEAU DES DETTES SOCIALES ET FISCALES

Rubriques	A la fin de l'exercice en Euro	Degré d'exigibilité du Passif
		Échéance à moins 1 an
PERSONNEL		
Personnel - rémunérations	4 749 €	4 749 €
Personnel - Comité d'entreprise	11 552 €	11 552 €
Personnel - Charges à payer	77 666 €	77 666 €
TOTAL	93 967 €	93 967 €
ORGANISMES SOCIAUX		
Urssaf	328 299 €	328 299 €
Caisse de retraite MEDERIC	111 084 €	111 084 €
Retraite complémentaire MEDERIC EXPAR	7 958 €	7 958 €
Caisse de prévoyance	55 554 €	55 554 €
Mutuelle	55 638 €	55 638 €
RAFP	3 803 €	3 803 €
Pension civile	0 €	0 €
Compte épargne temps FEDERIS	274 344 €	274 344 €
Médecine du Travail	908 €	908 €
Formation professionnelle UNIFAF	166 458 €	166 458 €
CIL habitat	42 744 €	42 744 €
Autres organismes sociaux	100 593 €	100 593 €
TOTAL	1 147 385 €	1 147 385 €
TAXES		
Etat, impôt sur les sociétés	1 692 €	1 692 €
Taxe sur les salaires	184 398 €	184 398 €
Autres taxes	1 281 €	1 281 €
Personnel-prélèvement à la source	18 935 €	18 935 €
TOTAL	206 306 €	206 306 €
DETTES CONCERNANT LES CONGES PAYES		
Dettes congés à payer	1 095 840 €	1 095 840 €
Charges sociales sur congés à payer	537 608 €	537 608 €
Indemnités de fin de contrat	44 326 €	44 326 €
Charges sociales sur fin de contrat CDD	21 529 €	21 529 €
TOTAL	1 699 302 €	1 699 302 €
TOTAL GENERAL	3 146 960 €	3 146 960 €



TABLEAU DE VARIATION DES EFFECTIFS

CATEGORIE	Effectifs en début d'année	dont ETP	Mouvements		Effectifs en fin d'année	dont ETP
			entrées	sorties		
Administration - Gestion	41	37,92	3	4	40	36,53
Educatif - Pédagogique	232	224,38	163	157	238	228,94
Psychologique Paramédical	18	11,68	2	1	19	12,18
Services Généraux	84	74,11	110	111	83	74,19
TOTAL ASSOCIATION	375	348,09	278	273	380	351,84
Dont						
Cadres	54	44,77	1	2	53	44,27
Non-cadres	321	303,32	277	271	327	317,31
Hommes	174	157,80	138	153	159	153,10
Femmes	201	190,29	140	120	221	208,48



ETAT DES CREANCES ET DETTES

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'Actif		Dettes (b)	Montant brut (b)	Degré d'exigibilité du Passif		
		Échéance à moins 1 an	Échéance à plus 1 an			Échéance à moins 1 an	Échéance	
							A plus 1 an	A plus 5 ans
Créances de l'actif immobilisé :				Dettes				
<i>Créances rattachées à des participations</i>				<i>Emprunts obligataires convertibles (2)</i>				
<i>Prêts (1)</i>				<i>Autres emprunts obligataires</i>				
<i>Autres</i>	473 666 €	192 328 €	281 338 €	<i>Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :</i>				
				<i>- à 2 ans au maximum à l'origine</i>	8 259 €	8 259 €		
				<i>- à plus de 2 ans à l'origine</i>	2 146 024 €	148 320 €	580 750 €	1 416 953 €
				<i>Emprunts et dettes financières divers (2)</i>				
Créance de l'actif circulant :				<i>Dettes fournisseurs et rattachées</i>	445 896 €	445 896 €		
<i>Créances clients et comptes rattachés</i>	994 727 €	994 727 €		<i>Redevables créditeurs</i>	0 €	0 €		
<i>Autres</i>	360 199 €	360 199 €		<i>Dettes fiscales et sociales</i>	3 146 959 €	3 146 959 €		
<i>Charges constatées d'avance</i>	45 411 €	45 411 €		<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	159 814 €	159 814 €		
<i>Charges à répartir</i>	11 340 €	121 €	11 219 €	<i>Autres dettes</i>	143 712 €	143 712 €		
				<i>Produits constatés d'avance</i>	0 €	0 €		
TOTAL	1 885 343 €	1 592 786 €	292 557 €	TOTAL	6 050 664 €	4 052 959 €	580 750 €	1 416 953 €
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice	0			
Prêts récupérés en cours d'exercice				Emprunts remboursés en cours d'exercice	165 482 €			

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours

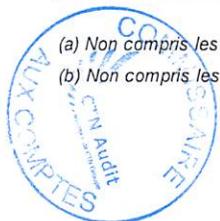


TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

Situations		A	B	C	D=A-B+C
Ressources	Montant Initial (2)	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisations en cours d'exercice (7895 ou 7897)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6895 ou 6897)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	20 308 €	20 308 €	- €	0 €	20 308 €
TOTAL	20 308 €	20 308 €	- €	0 €	20 308 €



TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Situations	A	B	C	D=A+B-C
Ressources	Solde en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin d'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	2 533 092 €			2 533 092 €
Ecart de réévaluation	- €			0 €
Réserves	5 104 983 €	157 311 €	187 607 €	5 074 688 €
Report à nouveau	2 348 802 €	153 822,43	95 625 €	2 290 605 €
Résultat comptable de l'exercice	22 902 €	651 374 €	22 902 €	651 374 €
Subventions d'investissement non renouvelable par l'organisme	1 537 746 €		111 500 €	1 426 246 €
TOTAL	6 849 921 €	962 508 €	417 634 €	7 394 795 €



Tableau des Résultats par structures après affectation du résultat de n-2

EXERCICE 2017	Activité 2019			Résultat comptable 2019		Résultat de N-2 à affecter en N		Résultat Administratif 2019	
	Journées Prévues	Journées Réalisées	Ecart	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit
Gestion non conventionnée									
Association				139 271,89 €				139 271,89 €	
Fonds propres Lille Métropole					- 6 736,26 €				- 6 736,26 €
Fonds propres Roubaix-Tourcoing					- 6 508,49 €				- 6 508,49 €
Fonds propres Flandre					- 3 919,57 €				- 3 919,57 €
Atelier de cuisine pédagogique					- 4 554,74 €				- 4 554,74 €
Fonds propres Côte d'Opale									- €
SPreNe formation Recherche									- €
EMA					- 75 630,04 €				- 75 630,04 €
TRAJET				171 262,31 €				171 262,31 €	
Résultats cumulés non conventionnés				310 534,20 €	- 97 349,10 €			310 534,20 €	- 97 349,10 €
Résultats cumulés				213 185,10 €				213 185,10 €	
Gestion conventionnée									
Siège social				4 002,40 €				4 002,40 €	
Internat Lille Métropole	22 412	23 174	762	205 812,73 €				205 812,73 €	
AEHD	3 531	2 915	-616	67 081,12 €				67 081,12 €	
Accueil de jour de Lille	8 366	7 493	-873	53 299,24 €				53 299,24 €	
SAAMAD de Lille	18 250	19 119	869		- 110 537,51 €				- 110 537,51 €
Fil d'Ariane	0	0	0	14 263,40 €				14 263,40 €	
Maison d'enfants du Capreau	18 787	17 571	-1 216		- 192 102,16 €				- 192 102,16 €
IEAD Wasquehal	8 760	8 840	80	80 232,15 €				80 232,15 €	
Mosaïque	0	0	0	32 969,84 €				32 969,84 €	
Dispositif d'hébergement "Le Val"	7 251	7 268	17	172 606,10 €				172 606,10 €	
SAFA	3 468	3 483	15	61 512,15 €				61 512,15 €	
APHD	2 119	2 508	389		- 47 687,54 €				- 47 687,54 €
Accueil de jour de Merville	1 576	1 601	25		- 65 230,12 €				- 65 230,12 €
SAAMAD de Merville	8 760	9 182	422		- 24 986,30 €				- 24 986,30 €
CER Moulin Le Comte	1 674	1 829	155	47 101,68 €		91 896,00 €		138 997,68 €	
AEMO	300 163	299 916	-247	65 430,64 €				65 430,64 €	
Le Home	17 527	20 142	2 615	45 371,21 €				45 371,21 €	
MJIE	180	182	2	18 849,97 €			- 231,50 €	18 618,47 €	
Réparation Pénale	84	64	-20	10 200,33 €		11 581,13 €		21 781,46 €	
Résultats cumulés conventionnés				878 732,96 €	- 440 543,63 €	103 477,13 €	- 231,50 €	981 978,59 €	- 440 543,63 €
Résultats cumulés				438 189,33 €		103 245,63 €		541 434,96 €	
Résultats Généraux et Globaux				Résultat avant reprise		Résultat de N-2 à reprendre		Résultat après reprise	
				651 374,43 €		103 245,63 €		754 620,06 €	



4. COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES.

Changements de méthode de présentation

Néant.

Règles et méthodes retenues pour l'établissement du CER

Définition des missions sociales

L'association a défini ses missions sociales dans l'article 1 de ses statuts.

Il s'agit :

- Assurer toutes forme d'aide et d'accompagnement aux enfants et jeunes adultes ainsi qu'à leur famille;
- Assurer toutes activités de formation et d'évaluation en relation avec l'aide à l'enfance.

Règle d'affectation des coûts directs et indirects

Les coûts directs correspondent aux frais des établissements. Ces frais sont affectés en totalité aux missions sociales.

Les frais de recherche de fonds correspondent aux dépenses directes engagées (timbres, impression de plaquettes, etc.)

Les frais de fonctionnement correspondent à la quote-part des frais de siège.

Faits significatifs de l'exercice relatifs à la générosité du public et aux campagnes d'Appel à la Générosité du Public

Néant.

Informations sur les ressources

Ressources collectées auprès du public

Tous produits (dons, mécénat, legs et produits divers) qui émanent du public (personnes physiques et morales) affectés ou non affectés, sans contrepartie et sans contractualisation.

Autres fonds privés

Cette rubrique concerne des fonds tels que le parrainage.



Subventions et autres concours publics

Cette rubrique regroupe l'ensemble des subventions publiques reçues par l'association. Elles sont affectées aux missions sociales ou au fonctionnement de l'association.

Autres produits

Produits d'activités annexes, produits exceptionnels et produits financiers

Reprises des provisions

Néant.

Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs

Néant.

Informations sur les emplois

Missions sociales (actions réalisées directement et versements à d'autres organismes)

- Favoriser les départs en vacances des enfants ;
- Financer des activités sportives ou culturelles pour les enfants ;
- Acquérir du matériel éducatif (jeux, équipements ...) ;
- Soutenir les projets de rénovation des bâtiments pour améliorer les conditions d'accueil.

Frais de recherche de fonds

Il s'agit des frais d'appel à la générosité du public, ainsi que les frais de recherche des autres fonds.

Frais de fonctionnement

Il s'agit des frais de siège, calculés au prorata des dépenses réellement engagées par l'affectation des ressources collectées auprès du public. Le taux retenu est celui validé par le Département du Nord dans le cadre de la procédure budgétaire 2013 (soit 4 %).

Dotations aux provisions

Néant.



Engagements à réaliser sur ressources affectées

L'association a reçu un don du Rotary Club de Nieppe de 1500 € pour la végétalisation du site du lazaro.

Nous avons reçu également un don de 2183.33 de la part de la ville de Wasquehal qui organisait une exposition Playmobil, le don est destiné à la maison d'enfants du Capreau ; 150€ ont été dépensés en loisirs. Le solde restant de 2033.33€ sera utilisé en 2020.

Par ailleurs, l'association a obtenu du groupe ANCV un total de 12 180 € en chèques vacances. Pour notre établissement de Lille, 5950€ ont permis de financer des séjours au ski mais aussi un séjour au Futuroscope pour 430€ et 2280€ ont financé des sorties et des restaurants pour les enfants. Le solde restant de 20€ sera utilisé en 2020 par l'établissement SPReNe Lille Métropole. Pour notre établissement de Flandre, 3520€ ont permis de financer divers sorties pour les enfants lors des vacances.

Financement des investissements par l'Appel à la Générosité du Public

Au cours de l'exercice, l'association n'a financé aucune acquisition grâce à la générosité de publique. Les dons seront utilisés en 2020.

Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées.

Gestion analytique sur la gestion non conventionnée.

Report de ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice et solde en fin d'exercice.

Les ressources de l'exercice 2018 reportées sur 2019 n'ont été utilisées que pour des montants non significatifs de gestion. La quasi intégralité des sommes est reportées sur l'exercice 2020 afin de financer les futurs projets.

Variation des fonds dédiés collectés auprès du Public

Néant.

Evaluation des contributions volontaires en nature

Néant.



Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

EMPLOIS	Emplois de 2019 = compte de resultat(1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2019 (3)	RESSOURCES	Ressources collectés sur 2019 = compte de résultat(2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2019 (4)
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES		66 593
1-MISSIONS SOCIALES	17 417 907	12 180	1- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	12 123	12 123
1.1 Réalisation en France			1.1 Dons et legs collectés		
Actions réalisées directement	17 417 907	12 180	Dons manuels non affectés	3 492	3 492
Versements à d'autres organismes agissant en France			Dons manuels affectés	8 631	8 631
			Legs et autres libéralités non affectés		0
			Legs et autres libéralités affectés		0
1.2 Réalisées à l'étranger	0	0	1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	0	0
Actions réalisées directement					
Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	35	35	2- AUTRES FONDS PRIVES	0	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	35	35	3- SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	20 009 051	
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés			4- AUTRES PRODUITS	1 373 636	
2.3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics					
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 384 799	485			
I- TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	19 802 741	12 700	I- TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT.	21 394 810	
II- DOTATIONS AUX PROVISIONS	1 242 775		II-REPRISES DES PROVISIONS	302 080	
III-ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	0		III-REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	0	
			IV- VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC		
IV-EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	651 374		V- INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V- TOTAL GENERAL	21 696 890		VI- TOTAL GENERAL	21 696 890	12 123
V- Part acqu.immob.brutes de l'Exe financées par les ressources coll.aup.public		0			
VI- Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées		10 769			
VII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		1 931	VI- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public.		1 931
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES		76 785
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales	0,00		Bénévolat	0,00	
Frais de recherche de fonds	0,00		Prestations en nature	0,00	
Frais de fonctionnement et autres charges	0,00		Dons en nature	0,00	

